

2017- 

Envoyé en préfecture le 29/03/2017
Reçu en préfecture le 29/03/2017
Affiché le **30 MARS 2017**
ID : 084-218400562-20170323-2017_01_07-DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017
DELIBERATION N° : 2017.01.07

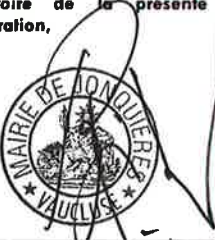
OBJET : EXTENSION DU PARC DE VIDEO PROTECTION
DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN AUX FORCES DE SECURITE

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.5 – Subvention / 7.5.1 – Demandes de subvention

Date de convocation :
16 Mars 2017

Membres en exercice : 27
Membres présents : 21
Représentés : 05
Non représentés : 01

Le Maire certifie le caractère exécutaire de la présente délibération.



L'an deux mil dix-sept, le VINGT TROIS MARS à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : L.BISCARRAT – Maire – J.C. AILLOT – C.MAFFRE – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M. CHRETIEN – H.FAURE – C.ORTIZ – L.CHAVANY – P. RELING – A.SCIACQUA-LERIDON – PR.MARTIN – T.VERMEILLE – MC.FOLIO – L.BUFFA – S.TRIBOLET – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés : GA.FLEURY par J.C.AILLOT – G.RATAJEZAK par P.RELING
S.CAPPEAU-FREJABUE par H.FAURE – S.MOLINET-LECLAIRE par C.MAFFRE
A.PERIN par G.CLEMENSON

Excusée non représentée : E.CRETIN-RAFFET

Secrétaire de séance : Hervé FAURE

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Dans le cadre de ses compétences, la Région PACA entend participer à la mobilisation nationale contre l'insécurité par la mise en œuvre d'un Fonds de Soutien aux Forces de Sécurité (F2S).

Ce dispositif a pour objectif d'aider les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à créer ou développer leur système de vidéo protection.

La Commune de JONQUIERES souhaite poursuivre sa politique de prévention contre les actes de délinquance et augmenter ses capacités de vidéo surveillance.

La municipalité envisage l'extension de son parc existant (14 caméras dont 1 mobile) en équipant le parking du cimetière d'une caméra dôme à 360°.

Il est proposé de solliciter cette subvention suivant le plan de financement ci-après :

- Coût de l'opération HT	16 150.00 €
- Coût de l'opération TTC	19 380.00 €
- Participations financières sollicitées : Subvention Région	5 814.00 €
- Part maître d'ouvrage	10 336.00 €
- TVA	3 230.00 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande de subvention F2S auprès de la Région PACA.

2017 - 

Envoyé en préfecture le 29/03/2017
Reçu en préfecture le 29/03/2017
Affiché le **30 MARS 2017**
ID 084-218400562-20170323-2017_01_07-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 MARS 2017** N° : 2017.01.07

Le Conseil Municipal,
ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint aux finances,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
CONSIDERANT le projet de la Commune en matière de développement de la vidéo protection,
CONSIDERANT que le projet est éligible au Fonds de Soutien aux Forces de Sécurité de la Région,
Après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour, 1 abstention (P.VERGER) :

1° - APPROUVE le projet d'extension du parc de vidéo protection suivant le plan de financement suivant :

- Coût de l'opération HT	16 150.00 €
- Coût de l'opération TTC	19 380.00 €
- Participations financières sollicitées : Subvention Région	5 814.00 €
- Part maître d'ouvrage	10 336.00 €
- TVA	3 230.00 €

- 2° - SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président de la Région PACA, une subvention au titre du Fonds de Soutien aux Forces de Sécurité (F2S) à hauteur de 30 % du montant HT des travaux soit 5 814.00 €.
- 3° - DECLARE** que les recettes et dépenses seront prévues au budget principal 2017.
- 4° - AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 27 mars 2017,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 06 / 04 / 2017 à :

- Comptabilité → Dossier
- Région PACA
- Trésorerie Principale

- DST (G. Hurel)
- Police municipale